



La lettre de Georges Patient, Sénateur de la Guyane

Avril 2015

Mes fonctions

Vice-président de la commission des finances (depuis octobre 2014);

Membre de la commission des affaires européennes (depuis 2011), Vice-président (jusqu'en oct. 2014);

Membre de la délégation sénatoriale à l'Outre-mer (depuis 2011);

Rapporteur du budget des Outre-mer;

Président de l'intergroupe parlementaire des Outre-mer (depuis 2012);

Président délégué du groupe d'amitié France-Brésil pour le Suriname (depuis 2008);

Membre de la Commission nationale d'évaluation des politiques de l'État en outre-mer (depuis 2010);

Membre du comité national de suivi des prêts toxiques (depuis 2010);

Membre suppléant du comité des finances locales (depuis 2014).



« **E**n septembre dernier vous m'avez renouvelé votre confiance me permettant ainsi de continuer pour 6 années supplémentaires le travail commencé au Sénat en 2008. Mes collègues sénateurs m'ont ensuite porté à la Vice-présidence de la commission des finances reconnaissant ainsi la qualité du travail accompli. Faire connaître la Guyane au gouvernement et aux parlementaires, agir pour la prise en compte de sa singularité et l'adaptation des lois à ses réalités, tel a toujours été le sens de mon action politique. Mes revendications ne sont pas conjoncturelles.



Ce sont des demandes de réel développement à partir d'une exploitation raisonnée de nos ressources naturelles. Le « développement endogène » qui depuis quelques années est devenu l'alpha et l'oméga de toute politique pour les Outre-mer cache en fait un désengagement de l'Etat et justifie la réduction des moyens qui nous sont

alloués. En fait, nous n'avons jamais eu l'occasion ni les moyens de rattraper notre retard de développement.

Les 18 mois qui viennent sont une opportunité pour mettre à profit le travail réalisé ces 6 dernières années. L'occasion est unique, de la réforme des fi-

ances locales à la prorogation de l'octroi de mer, de la réforme du code minier à la loi sur la biodiversité, de rétablir les collectivités de Guyane dans leur droit. Cela est d'autant plus crucial dans le contexte de la mise en place de la future Collectivité territoriale dont les élections auront lieu les 6 et 13 décembre 2015. »

Georges Patient

LA QUESTION FONCIÈRE

J'ai la volonté de faire de la question foncière en Guyane un point central de mon action durant ce deuxième mandat. Il n'est tout simplement pas possible d'envisager une politique de développement pour la Guyane sans maîtriser un paramètre aussi important que la ressource foncière. De nombreux secteurs en dépendent : le logement, les transports, les équipements (écoles, déchets, etc.) mais plus généralement le développement économique de notre territoire via l'agriculture et le soutien aux entreprises. C'est pourquoi avec la délégation sénatoriale à l'Outre-mer, nous avons engagé un programme d'auditions des différents acteurs de ce dossier au Sénat et en Outre-mer avec pour première thématique « la gestion du domaine privé et public de l'Etat » pour laquelle j'ai été désigné rapporteur.

Nous savons tous qu'en Guyane l'Etat est propriétaire d'un peu plus de 90% du foncier pour des raisons historiques. La difficulté à obtenir des terrains pour les différents acteurs socio-économiques et pour les collectivités est déjà source de nombreuses difficultés : habitat illégal et insalubre, spéculation foncière, frein au développement économique, etc. A cela s'ajoutent les conséquences fiscales de cette situation, la Guyane étant la seule région de France où l'Etat ne paie pas de taxe pour son domaine privé.

Ainsi pour aborder toutes ces problématiques, nous avons déjà auditionné entre autre l'Office national des forêts, France Domaine (service de la direction générale des finances publiques), le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (anciennement conservatoire du littoral), le service de la gestion fis-

cale à la DGFIP (le cadastre). A ces différents acteurs, j'ai fait part de mon étonnement devant la faiblesse des effectifs engagés en Guyane au regard des standards nationaux et des effectifs dans les autres DROM. Ainsi l'ONF n'emploie que 83 personnes pour les millions d'hectares de forêt guyanaise, le plus faible effectif des départements d'outre-mer hors Mayotte où l'ONF vient juste d'initier son implantation. A titre de comparaison pour La Réunion, c'est 270 personnes pour 100 000 ha de forêt et 90 personnes pour 16 000 ha en Guadeloupe. Comment dans ces conditions exploiter efficacement l'immense potentiel de notre forêt ? De même, France Domaine gère avec seulement 10 fonctionnaires l'inté-



A Javouhey, pour le 30ème anniversaire de l'arrivée des Mhongs à Mana.

gralité des dossiers en Guyane.

Par ailleurs, une mission sénatoriale pour laquelle je suis rapporteur s'est déplacée mi-avril en Guyane, à Saint Martin et en Martinique pour rencontrer élus locaux et acteurs de terrain confrontés tous les jours aux problématiques liées à la question foncière.

En Guyane, nous avons rencontré à Saint Laurent du Maroni : Léon Bertrand, Maire de Saint Laurent du Maroni, le Sous-

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

- Situation de la Poste de Grand-Santi
- Devenir de la réforme du code minier
- Retard de la mise en œuvre du fond européen pour les affaires maritimes et la pêche
- Validation des programmes de développement rural 2014-2020 dans les outre-mer

Préfet, Mme Montéléone, Bernard Seillier;

À Apatou : Denis Galimot, 1er adjoint au maire, Jean-Philippe Dolor, Directeur Général des services de la Mairie d' Apatou;

À Awala : Félix Tiouka, 1er adjoint au maire, Mme Perigny-Beumann, 2ème adjointe, Jocelyn Thérèse, conseiller municipal, le Président du Conseil consultatif des populations amérindiennes et bushi-nengue, 2 chefs coutumiers, le responsable de la réserve naturelle de l'Amana;

À Cayenne : Eric Spitz, Préfet de Guyane, le DRFIP, le DEAL, le directeur de l'ONF, Rodolphe Alexandre, Président du Conseil Régional, Hélène Sirder, 2ème vice-présidente du Conseil Régional, Gabrielle Nicolas, vice-présidente de la chambre d'agriculture, le directeur de l'EPAG, la directrice de l'AUDEG, Jocelyn Ho-Tin-Hoé, Président de l'EPAG et de l'Audeg, Louis Bierge, conseiller général en charge de l'urbanisme, Mme Dominique Boutin, responsable du patrimoine au conseil général, Mr François Colin, conseiller municipal de Cayenne, Eric Lafontaine, Directeur de cabinet de la Maire de Cayenne;

A Matoury : Gabriel Serville, Député-maire de Matoury, Simon Smock, 1er adjoint au Maire, Roland Léandre, conseiller municipal, Roger Aron, conseiller municipal.

Au final, l'objectif est de ressortir avec un panorama complet de la gestion du foncier de l'Etat dans les Outre-mer afin de proposer des simplifications et des mesures permettant des cessions plus rapides tout en préservant les missions des différents organismes notamment en termes de protection de la biodiversité.

Principales interventions sur le sujet :

- Audition de M. Pascal Viné, directeur général de l'Office national des forêts (janvier 2015).
- Audition de Mme Odile Gauthier, directrice du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (« Conservatoire du littoral ») (janvier 2015).
- Audition de Mme Nathalie Morin, responsable du service France Domaine (janvier 2015).
- Audition de Mme Caroline Chamard-Heim, professeur des universités (janvier 2015).
- Audition de M. Bruno Rousselet, chef du service de la gestion fiscale à la DGFIP et de M. Étienne Lepage, chef du bureau du cadastre (mars 2015).
- Audition de Mme Sabine Baietto-Beysson du Conseil général de l'environnement et du développement durable et de Mme Noémie Angel de l'Inspection générale de l'administration
- Audition de M. Jean-Marc Michel, directeur général de l'aménagement, du logement et de la nature au ministère de l'écologie et du développement durable (mars 2015).

SUIVI DE MON RAPPORT SUR LES FINANCES LOCALES

Les finances locales sont au cœur de mon action pour la Guyane depuis le début mon engagement politique. C'est pour moi un élément essentiel pour le développement de notre territoire. Je me suis vu confier l'année dernière par le gouvernement une mission sur les pistes de réforme des finances des collectivités d'outre-mer.

Dans mon rapport, remis en septembre 2014, je fais le constat que la fragilité financière de ces collectivités est liée à une situation économique et sociale particulièrement dégradée mais également en raison de lacunes des services de l'Etat dans l'amélioration des bases fiscales. Par exemple pour les communes de moins de 10 000 habitants des DROM, les taxes directes représentent 18,7% des recettes de fonctionnement contre 39,2% en métropole. Il faudra certainement du temps et de la persévérance pour amener l'Etat à combler ce retard.

Il est un domaine, par contre, où des décisions peuvent avoir des répercussions rapides. Il s'agit des dotations que l'Etat verse aux collectivités. Elles sont notoirement inadaptées et insuffisantes au regard des difficultés structurelles que connaissent les collectivités des DROM. Or depuis la remise de mon rapport en septembre 2014, dans lequel je fais des propositions de réformes des dotations pour les Outre-mer, jamais les possibilités d'évolutions positives n'ont été aussi grandes. Le gouvernement fait le même constat que moi sur la nécessité de simplifier et rendre plus équitable les différentes dotations. Il a confié début 2015 une mission sur la « réforme des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales » à la députée Christine Pires-Beaune et au feu sénateur Jean Germain.

J'y ai apporté ma contribution en soulignant la complexité et l'iniquité de la dotation globale de fonctionnement (DGF) dans sa configuration actuelle : multiplicité des mécanismes (écrêtement, majorations), détermination de ligne de partage entre dotations forfaitaires et dotations d'aménagement, critères de charges et de ressources... la non prise en compte des

spécificités des DROM : découpage administratif spécifique, compétences étendues qui justifient des volumes budgétaires nettement plus élevés qu'en métropole, fiscalité locale différente, situation socio-économique très particulière... des critères de péréquation inapplicables, l'exclusion du bénéfice du FPIC (Fond national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) d'une partie des intercommunalités et communes isolées des DROM par l'application de dispositifs dérogatoires.

C'est pourquoi il est important que soient pris en compte de nouveaux critères qui reflètent mieux les charges incompressibles des collectivités : le revenu moyen par habitant, nombre d'élèves scolarisés, longueur de voirie, nombre de logements sociaux, superficie du territoire, enclavement, pyramides des âges...

L'objectif du gouvernement est de présenter, fin 2015, une réforme dans le cadre du projet de loi de finances 2016. Pour cela, cette mission rendra son rapport avant l'été au Comité des Finances Locales (CFL) qui après l'avoir étudié apportera ses recommandations au gouvernement pour la préparation du projet de loi.

J'ai bon espoir de voir enfin aboutir mon combat pour le ré-équilibre des finances de nos collectivités. La réforme à venir des dotations de l'Etat en est la première étape qui j'en suis certain sera suivie rapidement par d'autres.

Enfin, je ne peux m'empêcher d'en profiter pour souligner l'une des nombreuses faiblesses des DROM, leur sous-représentativité dans les différentes instances, comités et organismes de l'Etat. Qui connaît le CFL ? Pourtant son importance est capitale car il contrôle la répartition de la DGF. Ses travaux en 2011-2012 ont conduit à la mise en place des mécanismes actuels de péréquation, ceux-là même qui nous sont très défavorables. Membre du CFL depuis maintenant un an, je suis le seul représentant des Outre-mer sur 64 membres élus et 22 désignés par l'Etat (titulaires et suppléants confondus).

Principales interventions sur le sujet :

- Rapport sur « Les pistes de réforme des finances des collectivités locales et départements et régions d'outre-mer » (septembre 2014).
- Contribution à la mission DGF (février 2015).
- Courriers au Président de la République (octobre 2014, novembre 2014).
- Courrier à Mme LEBRANCHU, ministre de la fonction publique et de la décentralisation (novembre 2014) .
- Intervention en débat de la loi de Finances 2015 sur la mission « Relation avec les Collectivités Territoriales » (décembre 2014).
- Courrier au président de l'association des maires de Guyane et aux parlementaires et maires de Guyane (18 décembre 2014).

OCTROI DE MER

La Commission Européenne a donné son accord pour proroger ce régime fiscal, dérogatoire à la libre circulation des biens dans le marché intérieur, mais seulement pour 6 ans jusqu'en 2020. Nous devons donc dès maintenant réfléchir au futur mécanisme qui permettra de remplir les objectifs de l'octroi de mer tout en étant conforme aux règles européennes.

D'ici là, nous devons transposer dans le droit français avant mi-2015 l'accord trouvé. Le texte arrive en discussion au Sénat et c'est l'occasion pour moi de demander la suppression du pré-

vement de 35% sur la part communale plafonnée à 27 millions d'euros au profit du département.

Par ailleurs, je demanderai l'abrogation des règles dérogatoires qui régissent les échanges entre la Guyane et le marché unique antillais (MUA). Celles-ci provoquent une distorsion de concurrence au détriment des entreprises guyanaises et l'exportation vers le MUA d'environ 400 k€/an de recettes d'octroi de mer. En 2013, l'application du droit commun aurait permis aux collectivités guyanaises d'augmenter leurs recettes de 4,4 M€ .

LOI DE FINANCES 2015

Rapporteur depuis plusieurs années de la « Mission Outre-mer » du projet de loi de Finances, je peux mesurer la réalité des engagements et des priorités du gouvernement à travers l'étude du projet de loi de finances.

Le fait est qu'une fois de plus, comme les années passées, ce gouvernement maintient et même augmente légèrement le budget (un peu plus de 2 milliards d'euro soit +0,39% en crédits de paiement) consacré aux Outre-mer dans un contexte de baisse généralisée des crédits. Ainsi, pour les 3 prochaines années, 90 millions d'euros supplémentaires seront consacrés au soutien à l'emploi et à l'amélioration des conditions de vie. Cependant, les Outre-mer participent pleinement à l'effort de réduction des dépenses publiques avec par exemple la diminution de 5% des crédits de fonctionnement du ministère ou encore la suppression et la réforme de plusieurs dispositifs d'aide.

Cependant qu'on ne se méprenne pas, nous ne sommes pas les enfants gâtés de la République : d'après la FEDOM en 2013, l'effort budgétaire de l'Etat par habitant est de 5194 euros pour les onze DCOM contre 5668 euros pour la France hexagonale soit 8,4% de moins pour les Outre-mer. Même si l'écart se réduit (8,9% en 2012) nous sommes loin d'avoir un régime de faveur comme certains aimeraient à le faire croire.

Je suis intervenu plusieurs fois auprès du Président de la République pour que cette loi de Finances reprenne ses engagements vis-à-vis des Outre-mer. C'est ainsi que le CICE et le crédit d'impôt recherche sont majorés depuis cette année pour les entreprises dont l'activité est située dans les Outre-mer.

Par ailleurs, avec mes collègues ultramarins, nous avons déposé des amendements dont le but est d'adapter certains dispositifs notamment le CITE (Crédit d'impôt pour la Transition Energétique) aux réalités des DROM. Désormais, les dépenses d'équipement visant à réaliser des économies d'énergie par l'optimisation de la ventilation naturelle ou par l'usage d'énergie renouvelable dans la climatisation sont éligibles au CITE. Enfin, l'éco-PTZ (éco-prêt à taux zéro) destiné à financer des travaux d'amélioration du logement en matière de consommation énergétique prenait comme date butoir d'éligibilité, la date d'entrée en vigueur de la réglementation thermique de 1988. Or cette réglementation n'a pas été appliquée dans les Outre-mer. Nous avons donc obtenu de repousser au 1er mai 2010 cette date butoir dans les Outre-mer, date de la première réglementation thermique appliquée sous nos climats.

Enfin concernant la Guyane, les amendements déposés sur la prise en compte de sa singularité dans les dotations de l'Etat ont suscité un débat vif et une attention particulière. L'adoption de mon amendement qui vise à prendre en compte dans le calcul des dotations de l'Etat une population non recensée par les services de l'Etat en raison de la dangerosité de ces communes aurifères, en témoigne. Il a cependant été rejeté à l'Assemblée Nationale.

Toutefois, le gouvernement, conscient que des adaptations s'imposent, s'est engagé à prendre en compte cette singularité guyanaise lors des prochaines réformes de la DGF et de l'octroi de mer. Je veillerai à ce que ces engagements soient tenus.

RÉFORME DU CODE MINIER

En juillet 2012, le gouvernement a lancé la réforme du code minier pour le mettre en conformité avec l'ensemble des principes constitutionnels de la Charte de l'environnement.

Sous la direction du Conseiller d'Etat, Thierry Tuot, a été mis en place un groupe de travail informel, dont j'ai été membre au titre du collège Outre-mer, en ma qualité de sénateur ultramarin. La prise en considération des outre-mer était l'un des objectifs principaux de la réforme. D'ailleurs, le premier compte rendu du groupe de travail affirmait le caractère central de la question de l'outre-mer eu égard à leur important potentiel minier.

Or, le projet de réforme remis en décembre 2013 aux ministres du redressement productif et de l'écologie a fait l'impasse sur les outre-mer. Depuis lors, aucune information ne nous a été transmise et la réforme semble être tombé dans les oubliettes.

C'est pourquoi j'ai interrogé sur la politique minière de la France les ministres concernés. Alain Vidalies, Secrétaire d'Etat à la Pêche, m'a transmis un calendrier avec une phase de concertation, de mars à juin. Un avant-projet a été adressé à la mi-mars pour consultation aux parlementaires, collectivités territoriales et à tous les membres du groupe de concertation de la réforme du code minier. Il est prévu une présentation à l'automne au Conseil des Ministres pour un examen au Parlement avant la fin de l'année.

A ce jour, à la lecture de l'avant-projet, la partie relative aux outre-mer n'a pas évolué et on s'achemine sur un renvoi en ordonnances. Le statu quo semble de mise et il n'est pas acceptable. La question de l'exploitation de nos richesses minières et de leurs retombées est pour nous capitale dans une situation socio-économique dégradée avec un fort taux de chômage qui avoisine les 30 % et plus de 50 % chez les jeunes.

CONTACTS



Palais du Luxembourg
75291 Paris Cedex 6
Téléphone : 01 42 34 28 80
Télécopie : 01 42 34 49 65
g.patient@senat.fr

Mairie de Mana - Place
Yves Patient—97360 Mana
Téléphone : 05 94 34 82 68
Télécopie : 05 94 34 84 18
mana.maire@wanadoo.fr



www.georgespatient.fr